



## Communiqué

### **Festival de la Cité, mesures en matière de circulation et de parcage**

**Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 4 au 9 juillet. La circulation et le stationnement seront difficiles et réglementés durant les soirées de spectacles**

Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 4 au 9 juillet. Le stationnement est interdit sur la place du Château du vendredi 23 juin au vendredi 14 juillet. Il sera également interdit de stationner sur les rues Pierre-Viret, St-Etienne et Curtat du samedi 1<sup>er</sup> juillet à 7h au mardi 11 juillet à 12h, ainsi que sur la rue de la Barre du lundi 26 juin au vendredi 14 juillet.

Le pont Bessières et la rue Pierre-Viret seront fermés à la circulation du samedi 1<sup>er</sup> juillet à 7h au mardi 11 juillet à 12h (livraisons en journée depuis le Pont Bessières exceptées).

Les personnes se rendant au festival en véhicule sont priées de respecter scrupuleusement la signalisation mise en place pour la circonstance, notamment les interdictions de stationner. La police contrôlera les abords du festival en étant particulièrement attentive aux impératifs des services de sécurité, qui doivent être en mesure d'intervenir en tout temps.

La police invite les noctambules à respecter la tranquillité du voisinage en tenant compte des habitants de la Cité.

Le Corps de police

Lausanne, le 27 juin 2023